



PLACEMENTS

LES PLANS D'ÉPARGNE RETRAITE, SÉDUISANTS MAIS LOURDS DE FRAIS

Les nouveaux PER cartonnent auprès des épargnants, mais attention aux commissions « qui gâchent tout », selon « 60 millions de consommateurs ».

La fin d'année est souvent synonyme de rush pour les épargnants souhaitant alléger leurs impôts. Le nouveau plan d'épargne retraite (PER) fait partie des produits qui ont la cote en cette période. Car les versements effectués sont déductibles des revenus. « En ce moment, on a 30 à 50 clients qui souscrivent en ligne tous les jours », constate Antoine Delon, à la tête du courtier Linxea. L'attrait fiscal du produit n'explique pas tout. Le nouveau PER, qui remplace les vieux Perp, Madelin et autres Perco est aussi plus souple et plus lisible. Il peut être souscrit à titre individuel ou collectif (via son entreprise) et les fonds sont transférables d'une enveloppe à l'autre. Les cas de déblocage anticipé ont été élargis (achat d'une résidence

principale, accidents de la vie...). Au moment de la retraite, la sortie peut se faire en capital et non plus seulement en rente mensuelle. « C'est un vrai atout. Les Français n'aiment pas la rente », rappelle Sabine Jiskra, de l'Institut du patrimoine. Pour autant, tous les contrats ne se valent pas, et mieux vaut prendre le temps de comparer, souligne 60 millions de consommateurs. Le magazine a passé au crible 26 contrats commercialisés par des banques ou des assureurs. Résultat ? Malgré une enveloppe fiscale attrayante et un produit bien calibré, les commissions prélevées « gâchent tout ». Les versements sont fortement ponctionnés, à 2,5 % en moyenne et jusqu'à 5 %. « Quand ces frais sont à

5 %, on va mettre plusieurs années à récupérer notre capital », souligne Stéphanie Truquin, économiste à l'Institut national de la consommation. Ce n'est pas tout : les frais de gestion – jusqu'à 2 % – ou d'arrérages – jusqu'à 3 % prélevés sur la rente – pèsent aussi lourdement sur la performance. Difficile dans ces conditions d'avoir un produit qui fructifie, souligne le magazine. Heureusement, les contrats en ligne permettent de limiter la casse. Ceux proposés par les banques ou les compagnies d'assurances sont, comme pour l'assurance-vie, souvent plus chers. Depuis le lancement du PER en octobre 2019, son succès ne se dément pas : près de 800 000 contrats ont été souscrits, selon le ministère de l'Économie. J. C.